

**L'IMPARTIAL**

FONDE EN 1893  
Le seul Journal français de l'île du Prince Edouard.

HEBDOMADAIRE, 8 PAGES.

**ABONNEMENT :**

Un an.....\$1.00  
Six mois......50  
Trois mois......30  
Les abonnements sont payables d'avance.

Announces 10 cents la ligne, 1ère insertion, 2 cents la ligne les insertions subséquentes.

Toutes communications doivent être adressées à

L'IMPARTIAL  
TIGNISH. I. P. E.

L'IMPARTIAL  
TIGNISH 22 SEPT. 1898

**LA PROHIBITION**

Judi prochain, le 29 du courant l'électorat de toute la puissance du Canada sera appelé à se prononcer sur la prohibition. Voici la question qui sera posée à chaque voteur : "Êtes-vous en faveur d'une loi prohibant la manufacture, l'importation et la vente de liqueurs alcooliques pour usage comme breuvage" ?

A cette question le voteur répond "Oui" ou "Non" et marquera son bulletin sous l'un ou l'autre de ces deux mots, selon qu'il désire voter pour ou contre la prohibition.

Le public, en général, ne semble pas se préoccuper bien fort du plébiscite. Cette indifférence est due, en grande partie au fait que, la question n'étant pas une mesure soumise à l'électorat, mais simplement une consultation de population, on y dénote un manque de sincérité de la part du gouvernement qui semble avoir consenti à dépenser \$250,000 d'argent publics pour se gagner du prestige auprès de certains gens, sans donner de certitude aucune à l'électorat que la prohibition sera strictement mise en pratique si le verdict du 29 lui est favorable.

Ci-dessous nous citons l'opinion de quelques unes des autorités les plus en vue du Canada sur cette question :

**Du "Moniteur du Commerce" :**  
Les citoyens devront se rappeler que c'est le 29 courant qu'ils doivent se prononcer pour ou contre l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs contenant l'alcool. Nous nous sommes déjà prononcé sur le mérite de la question de savoir si une loi peut-être passée par le parlement fédéral, prohibant ces liqueurs, en disant qu'il n'a pas, de par la constitution, le droit de forcer les citoyens à se soumettre au régime absolu de l'eau. Toutefois, il est deux autres points qu'il est à propos de pendre en considération et pour cela nous procéderons par hypothèse.

Supposons qu'une majorité des votants, le 29 septembre, déclare par son bulletin, au gouvernement du Canada, qu'il faut établir le système de la prohibition ; avec quelle ressource l'État remplacera-t-elle le revenu qu'il retire, en douane et en accise, de l'importation et de la fabrication des vins et liqueurs.

Et dans la même supposition ; que feront de leurs surplus de grains, les grands producteurs de maïs, d'orge, d'avoine, seigle, etc., qui vendent aux grandes distilleries ?

Et que feront les proprié-

res des grands vignobles, d'Ontario, de leurs riches moissons de raisins dont une partie est actuellement utilisée pour la fabrication d'un bon vin de famille dont l'usage se répand rapidement, nous dit-on ?

Et dans cette autre, supposition où toutes les provinces de la confédération, celle de Québec exceptée, se prononceraient en faveur de la prohibition, et que, comme résultat de ce vote, le parlement fédéral sanctionnerait une loi abolissant complètement l'importation, la fabrication, la vente et l'usage des spiritueux : croit-on que les citoyens de la province de Québec seraient liés par cette loi ? —Nullement.

La prohibition ou la réglementation de l'usage des alcools est matière de loi de police et de revenus provinciaux. L'impôt sur l'importation ou la production est matière d'administration fédérale n'a pas le droit d'aller au delà de l'impôt sur la production ; la constitution ne lui permet pas d'empêcher la production des alcools. Le commerce et l'industrie sont libres en Canada. Qu'on les règle et qu'on les taxe si l'on veut ; mais pas plus que cela.

Tout l'argent qui a été et qui sera dépensé pour accroître le nombre des adeptes plus ou moins sincères de la prohibition, aurait produit certainement de meilleurs résultats, si on l'avait appliqué, dès le début de la campagne prohibitionniste, à favoriser l'œuvre plus lente il est vrai, mais bien plus sûre dans ses effets, des sociétés de tempérance.

**Du "Prix Courant" :**  
En supposant que le vote populaire soit en faveur de la prohibition, il n'aura pas été fait un pas contre le fléau de l'alcoolisme ; nous n'en voulons pour preuve que l'expérience des pays qui ont aboli la fabrication et la vente des alcools ; partout dans ces pays l'alcoolisme a fait des progrès ; partout s'est établie la contrebande et partout la distillation clandestine a fait son œuvre. Au lieu de boissons saines, pures, bien rectifiées, les buveurs ne pouvaient plus se procurer que des alcools mauvais, frelatés et dangereux. Est-ce là ce que nous devons souhaiter pour le Canada ? Non, certes.

Supposons maintenant que le vote du 29 septembre soit contraire à la prohibition, est-ce que l'agitation des totalitaires cessera ? Pas davantage. Ils espéreront se reprendre et n'en continueront pas moins à réclamer la fermeture des distilleries et l'abolition de la vente des vins et liqueurs.

La consultation était inutile elle l'était d'autant plus que nous ne croyons pas qu'il soit possible au gouvernement de se procurer par d'autres moyens les 15 à 16 millions que lui rapportent les diverses taxes sur les boissons.

Nous ne pensons pas que le gouvernement qui imposerait une taxe directe sur le peuple puisse se maintenir au pouvoir ; et, comme ceux qui sont à la tête des affaires ne veulent pas se suicider on en peut conclure qu'ils laisseront longtemps encore subsister la fabrication et la vente des liqueurs, vins, bières, etc.....

Il n'en est pas moins vrai que tous les électeurs ont un devoir à remplir le jour du plébiscite. Ils doivent se présenter au scrutin et voter contre la prohibition, déclarant ainsi qu'ils sont les ennemis des mesures extrêmes et les partisans de la liberté commerciale.

De la "Minerve" :  
"Pas de politique", dit la Patrie", à propos de la prohibi-

tion.  
Il est difficile d'être plus effrontément hypocrite.

Comme si toute cette histoire de prohibition ou de plébiscite n'était pas uniquement une machine, un attrape-nigaud dressé par M. Laurier pour tromper le zèle des associations de tempérance et tourner ces dernières contre le parti conservateur.

Si le gouvernement eût été sincère il se serait déclaré lié, d'avance par le résultat du plébiscite.

La t-il fait ? Non, tout au contraire si on en juge par le discours de M. Laurier.

Les conservateurs voteront le 29 septembre, comme ils ont l'habitude de le faire : librement, sans préjugés ni passions, et sans la moindre envie d'embarrasser M. Laurier.

Mais s'ils voulaient imiter ce dernier et répondre par un vote peu sincère à une très vilaine et très coûteuse fumisterie, pourrait-on les blâmer de voter la prohibition ?

Interrogé sur la question de prohibition, le R. P. Lacombe, représentant de Sa grandeur Mgr. Langevin, dit :

"Le clergé catholique ne veut en aucune façon s'immiscer à ces réunions publiques en faveur de la prohibition, qui sera, à notre avis, un fiasco complet même si la loi était votée."

"Il n'y a personne, qui ait fait plus que nous, pour la tempérance, dans le Canada entier, mais nous n'approuvons pas ce mouvement."

"Nous tâchons d'empêcher nos ouailles de boire, mais nous n'avons aucune confiance dans la prohibition."

"Nous craignons qu'après le vote de la loi la situation sera pire qu'elle ne l'est aujourd'hui."

"Nous louons les protestants, qui ont tant de zèle, nous les admirons et pensons qu'ils sont sincères et s'imaginent faire pour le mieux."

Les anglicans prennent généralement peu d'intérêt à la cause de la prohibition.

**CUCUMBERS, MELONS, BEWARE !**

You may have an attack of Cramps and Diarrhoea after eating them. Just keep on hand a bottle of Dr. Fowler's Extract of Wild Strawberry and you're safe. It cures Cramps, Colic, Diarrhoea, Dysentery and all bowel complaints.

**Rumeurs d'Elections Generales**

Il y a maintenant une douzaine de sièges vacants à la chambre des communes, dit une dépêche d'Ottawa, dus aux décès et aux nominations qui ont été faites. Le nombre de sièges vacants augmentera encore vu qu'il y a encore une douzaine de députés qui demandent à être casés avant une autre session. Ainsi, dit la dépêche, le gouvernement consentira à peine à avoir quinze ou vingt élections partielles, de sorte qu'il est tout probable que nous aurons des élections générales en janvier

**MARTYR TO HEART TROUBLE**

Mrs. Selina E. Core, Amherst, N. S. Says : "At times I suffered intensely from palpitation and fluttering of my heart. I was weak and my nerves shattered, Milburn's Heart and Nerve Pill have regulated my heart, toned my nerves and built up my health."

Ripans Tabules cure dizziness.  
Ripans Tabules relieve nausea.  
Ripans Tabules cure jaundice.

**LA FARINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

L'honorable M. Pascal Poirier a envoyé à l'exposition de St Jean, N. B., de la farine sortant d'un superbe moulin qu'il vient de construire. On l'a comparée à la meilleure farine de l'Ontario et de Manitoba et le résultat a été tout à l'avantage de l'établissement de M. Poirier. Voici ce qu'en dit le Telegraph, de St Jean :

"Si l'on pouvait autrefois douter que le Nouveau-Brunswick puisse produire du blé et de la farine, cela n'est plus permis aujourd'hui. L'épreuve de la farine du moulin du sénateur Poirier à Shédiac, faite dans la salle de la bâtisse de l'agriculture à l'exposition, par deux hommes qui mieux que n'importe qui s'y connaissent en fait de bonne farine...corrobore ce que disait M. le premier ministre Emmerson, à savoir, que nul pays au monde ne pouvait produire du meilleur blé que le Nouveau Brunswick."

"M. Wm. Shaw, député de St-Jean à la législature provinciale, un membre de l'opposition, l'un des plus importants boulangers de la cité et de la province, qui manie des milliers de quarts, de farine par an, et M. T. Rankine, un monsieur dont les biscuits sont célèbres et qui devrait certainement être capable de choisir de la bonne farine, étaient juges

"Sur l'estrade, il y avait deux poches de farine faite avec du blé du printemps moulin-Poirier. M. Shaw fit une épreuve sèche mettant ensemble de la farine de M. Poirier et de la farine patente de 40 par cent de Manitoba. Le produit du Nouveau-Brunswick était bien plus fin et beaucoup plus blanc que l'autre.

"On fit ensuite une épreuve mouillée, en mettant de la farine du nouveau moulin-Poirier près de la fleur patente de 80 par cent de l'Ontario, la meilleure que l'on puisse acheter, et le Nouveau-Brunswick soutint encore l'épreuve et fit si bien que l'œil le plus exercé ne pouvait voir de différence entre les deux espèces de fleur. M. Shaw s'écria : "C'est merveilleux ; je n'ai jamais vu de la farine du printemps aussi blanche."

Toutes les épreuves avec la meilleure farine de Manitoba et de l'Ontario ne firent que montrer l'excellence du blé du Nouveau-Brunswick....."

Nous félicitons l'honorable sénateur Poirier sur le succès de sa belle et noble entreprise. Vu la facilité de transport que nous avons à notre disposition, les gens de l'île devraient profiter de l'avantage que leur procure le moulin où, avec le blé même que nous cultivons, nous pouvons obtenir d'aussi bonne farine que celle qui nous vient des régions étrangères.

**EXPORTATION DU BEURRE CANADIEN**

Le commissaire de l'industrie laitière s'occupe actuellement de l'exportation du beurre canadien en tinettes. Le marché anglais semble encombré, mais il y a tout un marché qui s'ouvre pour nos beurres en Orient. Plus tard, il sera fait des expéditions de beurre en Chine et au Japon. Un chargement de beurre en tinette a déjà été expédié de Calgary au district du Yukon.

**GRAND REMEDY FOR COUGHS**  
"I have used Hagyard's Pectoral Balsam and found it a grand remedy for coughs and colds, and highly recommend it."

O. M. Doherty,  
Camilla, Ont.

**TIGNISH DRUG STORE**

Pure Drugs and Chemicals

We always buy the best, we always sell the best.

Having recently procured the services of one of the most popular and efficient young druggists from the City of Charlottetown, we are prepared at all hours, to make every effort to please our customers.

Physicians, prescriptions promptly and carefully compounded

Orders by telephone or mail attended to promptly

Nobody should be sick when they have an opportunity to patronize the Tignish Drug Store.

All kinds of Patent Medicine on hand

We have everything you ask for

Some of the medicine you should have in your house

Nelson's Liniment, Minard's Liniment, Electric Oil Liniment, Sturgeon Oil Gypsy Oil, White Liniment, Burdock Blood Bitters, Herbine Bitters, Sarsaparilla, Skodas, Hoods and Ayers, Emulsions from 40cts up : All kinds of cough Medicines Quinine Wine, Beef, iron and wine, condition Powders and Herbageum, for your ous. Plasters, Cellery Compound, Pink Pills etc.

LASTLY—A WORD OF ADVICE

Don't forget bringing your purse when you call  
We buy for cash, Sell cheap. Cannot give credit.

**CHARLES DALTON**

April 28th 1898.

The Best Place to buy everything in

Heavy and shelf Hardware,  
Saddlers Hardware,  
Carriage Stock.

Iron, Paints, Oils, Varnishes is at  
**W E DAWSON**

Charlottetown, Nov. 3rd 1897

**PICTURES**

**ENLARGED**

—IN—

**9 Different "Grades"**

Sizes 16x20 and larger,

AS FOLLOWS :—

Fine Art and Staple Crayons, 3 Grades, in Water Colours, Flesh Tint, "Sepia", "Pastel", "India Ink," and Oil Painting.

First class work guaranteed. Handsome frames to suit. Send in yours orders. Agents Wanted.

I am also in receipt of handsome mouldings for Picture framing. Bring along your pictures at once to get framed.

NAP. PINEAU.

Sept. 15th 1898

St Louis, P. E. I.

**POINTERS TO CAN MAKERS**

Since we have Started in business we have done 80 p. c of the Making & Repairing Can-Makers' Tools on the Island.

**REASONS WHY**

We have the best equipped Machine Shop in this Province, using none but the best material procurable, and our charges being as low as is consistent with First Class work. Give us a trial and be convinced.

Satisfaction Guaranteed

**Bruce Stewart & Co.**

Engineers and Machinists  
Steam Navigation Cos Wharf

CHARLOTTETOWN

P. E. I.